

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE TAMANRASSET

N.I.F : 4230 2400 00112 64

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

En Application des Dispositions des articles 65 et 161, du Décret Présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 Portant Réglementations des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

La Direction De L'équipements Publics De La Wilaya De Tamanrasset Informe L'ensemble Des Soumissionnaires Ayant Participe A L'appel D'offre National Ouvert Avec Exigence Minimal N° 025 / 2025 Pour Réalisation D'un Collège Type B 7 / 300 Rations a TABARKAT Commune de Tamanrasset (Repartie en Plusieurs Lots), Paru Le 23 Octobre 2025 Dans (EL-MICHOURL'ESSIASSE) et (L'ALGERIE AUJOURD'HUI) et Le BOMOP Que Les Marchés Ont Été Attribués Provisoirement A :

ETB	PROJET	N.I.F	NOTE OFFRE TECHNIQUE	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC	DELAI	REMARQUE
BOUHAS ZINEDDINE	Lot N° 05 : Parachèvement des Travaux du Reste (Lot 01) (Bloc Administratif + Bibliothèque et Salle Polyvalente)	190 1108 00436 112	62,00	62 828 120,12 D.A	62 828 120,12 D.A	05 Mois	<i>Moins Disant</i>
SARL : AHRAMDANE	Lot N° 06 : Parachèvement des Travaux du Reste (Lot 01) (Bloc Pédagogique Partie (A))	001 0110 20227 866	63,67	79 807 466,65 D.A	79 928 295,32 D.A	06 Mois	<i>Moins Disant</i>

TRIKI KHEMISSI	Lot N° 07 : Parachèvement des Travaux du Reste (Lot 01) (Atelier + Abri de Poste Transfo + Mur de Clôture	180 0417 00274 113 00400	62,00	11 963 070,00 D.A	11 963 070,00 D.A	45 Jouer	<i>Moins Disant</i>
---------------------------	--	-------------------------------------	--------------	--------------------------	--------------------------	-----------------	----------------------------

Les Soumissionnaires Ayant Participé à L'appel d'offre National Ouvert Avec Exigence de Capacité Minimal Peuvent Prendre Connaissance des Résultats Détaillés de L'évaluation de Leurs Offres Techniques Et Financières Au Plus Tard Trois (03) Jours a Compter du Premier Jour de La Publication de L'attribution Provisoire Du Marche et peuvent Introduire Un Recours dans un délai de 10 jours à Compter du Premier Jour de La Publication de L'attribution Provisoire Du Marche , Auprès De La Commissions Des Marchés De la Wilaya , Conformément à L'article 82 du Décret Présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 Portant Réglementions des Marchés Publics et des Délégations de Service Public .